

# Conseil Municipal de Coucy

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
ET CANTON  
DE RETHEL

COMMUNE  
DE  
COUCY

Séance du 29 janvier 2021

**Présidence:** David POTIER, Maire

**Présents** : Brigitte GENEVOIS, Denis FOSSIER, Michel DELSUC, Daniel VERGNEAUX, Joël DEMART, Emmanuel PONCELET, Brigitte THOIN, Vincent BONNEVIE, Bruno DEMISSY, Fabien RAELLE, Geneviève BERNARDINI

**Absentes Excusées** : Ingrid DETHIERE, Béatrice LARDENOIS

**Absente** : Francine CONNOT

**Secrétaire de séance** : Geneviève BERNARDINI

La séance débute à 18H00 par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DEMOLITION DE LA GRANGE 3 RUE TABEURRE**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors d'une réunion précédente, il a été validé de déconstruire la grange sise 3 rue Tabeuurre. La commission travaux a étudié trois propositions reçues précédemment et a opté pour le choix de l'entreprise Nivois à Bertoncourt pour un montant de 11 920 € HT.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal valident le choix de l'entreprise Nivois à Bertoncourt le devis d'un montant de 11 920 € HT.

Vote à l'unanimité

## **RENOUVELLEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Mme Genevois, adjointe à la Communication, explique aux membres du conseil municipal que le site internet de la commune est devenu obsolète et qu'il serait nécessaire de le renouveler. Les membres de la commission communication ont reçu 4 propositions, qu'ils ont étudiées.

La commission propose de retenir l'entreprise ISICS de Charleville-Mézières pour la création du nouveau site internet.

Après en avoir discuté, les membres présents décident de retenir la proposition de l'entreprise ISICS pour un montant de 5895 € HT comprenant :

- La création d'un nouveau site Internet
- La formation à l'utilisation du site

Les membres valident également le contrat de maintenance et d'hébergement du site pour un montant annuel maximum de 300 €

Vote à l'unanimité

## **LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR L'ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut bénéficier de subventions liées à l'isolation des bâtiments communaux et à la réduction de l'empreinte énergétique.

La région soutient actuellement financièrement les actions d'isolation dans le cadre du plan « Climaxion ». Le Maire indique que la première étape du projet consiste en la réalisation d'un diagnostic thermique pour chaque bâtiment pour définir les travaux à réaliser. Il précise que la région peut prendre en charge 70 % du coût de ce diagnostic, plafonné à 1000 € par bâtiment. Il propose de recruter un expert pour l'étude des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la réalisation du diagnostic
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches pour sélectionner un bureau d'étude
- Charge le Maire de demander l'accompagnement financier de la région dans le cadre du plan Climaxion.

Vote à l'unanimité

## **PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que pour la préparation du prochain budget, il est nécessaire de lister les principaux futurs investissements. Il propose d'inscrire au budget les projets suivants :

- La restauration des vitraux
- L'amélioration de la sécurité routière
- L'amélioration des biens et des personnes
- La viabilisation des terrains de la ferme rue Tabeurre
- Le site internet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'inscription au budget 2021 de ces investissements

Vote à l'unanimité

## **MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS**

Le Maire explique aux membres présents que les bureaux de la CCPR ont été transférés à Sault-les-Rethel, 30 avenue de Bourgoin. Les communes membres de la Communauté de Communes doivent approuver ce changement de siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette modification.

Vote à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les membres présents que la commission communication a proposé une formule textuelle qui pourra être reprise dans les différentes communications de la municipalité pour synthétiser ses grands objectifs. Il rappelle que dans le cadre du projet de la mandature, les conseillers ont souhaité porter une grande importance au développement durable et à l’empreinte écologique de la commune. Ces actions se matérialisent notamment par la mise en place de l’assainissement collectif, le parc éolien, l’aménagement de la zone humide et bientôt la rénovation énergétique de bâtiment.

Plusieurs propositions sont discutées par le Conseil qui retient l’expression : « Coucy Vert l’Avenir » avec le mot « vert » écrit avec un T pour marquer l’aspect environnemental

- Le Maire indique qu’il est en contact avec la Famille Jeanroy dont Jacques, aujourd’hui décédé, a été Maire de Coucy de 1948 à 1995 et plus jeune Maire de France. En sa mémoire, Le Maire propose de poser une plaque souvenir à la salle des fêtes de Coucy dont Jacques Jeanroy avait été à l’initiative de sa construction en récupérant gratuitement un bâtiment à l’hôpital de Reims dans les années 70.

Le Conseil Municipal valide cette proposition

La séance est levée à 19H30